



## SIVOM DU CANTON DE LECTOURE

### COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 18 MARS 2022

#### **Etaient présents :**

David SOUBIRAN, Thierry THOREAU, Christiane PREVITALI, Jean Michel VIOLLEAU, Gilles LACLAVERE, Christian MANABERA, René CARPENTIER, Benoît BAQUE, Gisèle MUTTI, Aurélie CAZAUBON, Alain DABOS, Sylvain DUSSEAU, Serge COLOMBAN, Vincent ROUX.

#### **Etaient absents ou excusés :**

Françoise LACAPERRE, Joël VAN DEN BON, Michel PASCAU, Dominique BARRAU, Jean CADEOT, Hervé LAMARQUE, Philippe DUSSAUT, Benoît TIMMERMAN, Maxime TREBOSC, Jean-Pierre LABADIE, Eric JUIN, Thibault TRETON, Christian CABALLE, Nadine BILLAUT, Claude TUO, Pierre LAFFARGUE.

#### **Ont donné procuration :**

- Françoise LACAPERRE à Christiane PREVITALI
- Joël VAN DEN BON à Thierry THOREAU
- Hervé LAMARQUE à Benoît BAQUE
- Jean-Pierre LABADIE à David SOUBIRAN
- Michel PASCAU à Gilles LACLAVERE

Nombre de délégués présents : 14  
Absents : 16

David SOUBIRAN, Président, remercie les délégués pour leur présence et la commune de Lectoure de nous accueillir pour ce comité syndical.

David SOUBIRAN procède ensuite à l'appel nominal des délégués des communes adhérentes au Syndicat. Il rappelle les règles de quorum en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022 en vertu de la Loi Vigilance sanitaire (tiers des membres présents). Le quorum étant atteint, il demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour relatif à la mise à jour des procès-verbaux de mise à disposition des voiries pour les communes de LECTOURE et LA ROMIEU. Les membres présents acceptent à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Sylvain DUSSEAU est désigné Secrétaire de séance.

## **Approbation du Compte rendu de la séance du 30 novembre 2021**

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 30 novembre 2021. Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance précédente.

## **Intégration de la commune de Lectoure au programme de voirie du SIVOM**

David SOUBIRAN fait part à l'assemblée de l'intégration de la commune de Lectoure au programme voirie 2022 du SIVOM, afin de bénéficier des services de maîtrise d'œuvre AC2I et des tarifs négociés du marché de travaux. Il précise par ailleurs qu'un avenant aux statuts a été approuvé en 2002 modifiant l'article 2 et permettant désormais à LECTOURE de faire partie du programme. Christiane PREVITALI ajoute qu'elle a proposé au Conseil Municipal de LECTOURE une liste de 46,33 km de voirie qui a été approuvée.

## **Débat d'orientations budgétaires**

David SOUBIRAN explique que suite à divers échanges avec les communes, le recrutement d'un troisième agent devient nécessaire pour d'une part répondre aux nouveaux besoins règlementaires en matière de suivi des ouvrages d'Art (ponts et murs de soutènement) et d'autre part améliorer la cadence de fauchage et gagner en réactivité sur le terrain.

Céline ADAM ajoute concernant le suivi des ouvrages d'Art que dans le cadre du Programme National Ponts, le diagnostic réalisé par l'APAVE pour le compte du CEREMA s'avère plutôt décevant. Ce constat, partagé par les services du Département et relayé par de nombreuses structures gersoises portant la compétence voirie, a conduit le Département du Gers à proposer l'élaboration d'un outil de suivi au sein de l'atelier voirie. Un groupe de travail va donc se réunir prochainement dans le but de construire l'outil souhaité. Le SIVOM du Canton de Lectoure, sollicité par le Département, fera partie de ce groupe de travail.

David SOUBIRAN poursuit en faisant un point sur les finances du SIVOM, qui pour l'année 2022, permettent de recruter un agent supplémentaire. Néanmoins, il est nécessaire de rester prudent dans le contexte économique actuel (flambée des prix, augmentation du coût des carburants...). Le Président propose donc un recrutement via un CDD d'un an, qui pourra être pérennisé. Il explique que ce nouvel agent pourrait travailler 35 heures sur 4 jours afin de prendre le relais de Laurent MAGRI au débroussaillage. Ce dernier serait donc chargé de nouvelles missions : élaboration de l'inventaire et suivi technique des ouvrages d'Art, gestion des campagnes « COMPOMAC », des commandes de panneaux, renfort d'Éric BERZI pour les travaux réalisés en régie, rédaction des arrêtés de permission de voirie et instruction des dossiers de droit au sol au titre de l'accès/voirie. Laurent MAGRI poursuivrait le fauchage à raison d'un jour par semaine, afin que le VSV fonctionne 5 jours sur 5.

David précise ensuite que l'arrivée d'un troisième agent permettrait d'assurer l'entretien d'environ 50 km supplémentaires de voirie (y compris les linéaires nouvellement mis à disposition par les communes de Lectoure et de La Romieu). Le nouvel agent devra disposer du permis poids lourd et être en capacité de conduire une mini-pelle. Il devra être polyvalent et doté de qualités relationnelles.

M. THOREAU demande comment le SIVOM répond aujourd'hui aux besoins des communes. David SOUBIRAN répond que tout est fait mais que certains délais ne sont pas respectés pour le fauchage dont la troisième campagne annuelle déborde en général sur l'année suivante à une période qui n'est pas des plus favorables. Benoit BAQUE intervient pour confirmer qu'il est très important de faucher à la bonne période et non en période de fortes pluies.

Le Président ajoute qu'actuellement 3 personnes sont affectées à la campagne d'élagage en cours, dont un agent en CDD d'un mois, et que le recrutement d'un troisième agent permettrait de gagner en efficacité et en service rendu aux communes. Il rappelle que l'équipe comportait déjà 3 agents par le passé mais que faute de budget suffisant, le tableau des effectifs a été

réduit à 2 agents. Céline ADAM ajoute qu'il manque actuellement un maillon technique pour gagner en réactivité sur le terrain.

Nadine de GRENIER présente ensuite le débat d'orientations budgétaires.

David SOUBIRAN rappelle que l'augmentation générale des prix va occasionner une hausse d'environ 4% de l'indice de révision des prix du marché de travaux. Il a donc pris contact avec le Directeur de STPAG pour solliciter un effort sur les prix du BPU (bordereau des prix unitaires) au motif que la commune de LECTOURE va intégrer le marché de travaux du SIVOM, modifiant par là même, et de manière significative, l'enveloppe financière globale du marché. STPAG doit se positionner dans les jours qui viennent sur ce point.

Jean-Michel VIOLLEAU demande si l'ancienne pelle est vendue. Céline ADAM répond qu'elle ne l'est pas encore, qu'elle est évaluée à 28 000 – 35 000 €HT et que les démarches seront réalisées prochainement. Elle informe les membres présents que la nouvelle pelle sera livrée au SIVOM d'ici une quinzaine de jours. En effet, deux godets sont actuellement en cours de fabrication. La nouvelle pelle est visible lundi prochain aux ateliers Grabarski à Agen, si des élus du SIVOM souhaitent la voir. David SOUBIRAN précise qu'elle sera floquée avec le logo du SIVOM.

David SOUBIRAN commente ensuite les recettes de fonctionnement présentées dans le rapport du DOB, prévoyant une augmentation des participations des communes de 2% soit **12,75 € par habitant** (+0,25 € par habitant) et **530,04 € par km** de voirie (+10,39 € par km). Il soumet au vote cette proposition, qui est adoptée à l'unanimité.

Les membres présents prennent acte du débat d'orientations budgétaires.

### **Modification du tableau des emplois**

Afin de procéder au recrutement d'un troisième agent, le tableau des emplois est modifié par l'ajout d'un poste de conducteur de voirie.

<b>Emploi</b>	<b>Effectif</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Cadre d'emploi (tous grades)</b>
Conducteur d'engins de voirie et suivi des travaux	1	35 heures	Conduite d'engins de voirie, responsable de l'organisation et du suivi des travaux de voirie	Technicien, Agent de Maîtrise, Adjoint Technique
Conducteur d'engins de voirie	2	35 heures	Conduite d'engins de voirie, entretien de la voirie et des ses annexes.	Agent de Maîtrise, Adjoint Technique

M. THOREAU demande s'il est nécessaire de modifier le tableau pour un CDD d'un an. Nadine de GRENIER répond que l'agent ayant remplacé la personne partie à la retraite n'avait pas le même grade que celui du poste qu'il occupe et qu'il a été nécessaire de procéder à une modification. A cette occasion, le troisième poste a été inscrit au tableau des emplois dans l'éventualité d'une future pérennisation.

David SOUBIRAN demande aux membres présents de se prononcer sur le nouveau tableau des emplois. Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve le nouveau tableau des emplois.

## **Adhésion au lancement d'une consultation par le Centre de Gestion pour la passation d'une convention de participation visant à faire bénéficier les agents d'une complémentaire santé de qualité à un prix attractif**

Les cotisations afférentes à la complémentaire « santé » ne cessent d'augmenter et grèvent ainsi le budget des ménages, notamment celui des agents. Le Centre de Gestion du Gers a donc décidé de lancer une consultation en matière de santé en proposant aux collectivités adhérentes de se joindre à cette procédure.

Une convention de participation sera souscrite par le CDG et la décision de signer ou non ce document appartiendra à la Collectivité une fois qu'elle aura eu préalablement connaissance des tarifs et garanties proposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Céline ADAM rappelle que la participation de l'employeur à la mutuelle santé des agents va devenir obligatoire à compter au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Toutefois, si le SIVOM n'adhère pas au lancement de la consultation qui vient d'être proposé par le CDG, il ne pourra plus rejoindre le dispositif avant 2028, date à laquelle le marché sera renouvelé.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la démarche mise en œuvre par le CDG 32 et décide de s'associer à la procédure de mise en concurrence.

### **Mise à jour des procès-verbaux de mise à disposition de voirie**

Céline ADAM explique que les communes de LECTOURE et de LA ROMIEU ont souhaité mettre à jour le linéaire des voiries mises à disposition du SIVOM, portant respectivement les linéaires cumulés de voirie à 46,33 km pour LECTOURE (+6 km environ) et 35,161 km (+9 km environ) pour LA ROMIEU.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les nouveaux procès-verbaux de mise à disposition de voirie des communes de LECTOURE et LA ROMIEU.

### **Questions diverses**

M. VIOLLEAU salue la qualité du travail d'élagage effectué par l'équipe du SIVOM laissant un chantier propre grâce à la mise en place cette année d'un broyeur et au balayage des routes qui le nécessitent. Mme MUTTI confirme les propos de M VIOLLEAU.

David SOUBIRAN poursuit ensuite en expliquant aux membres présents comment est calculé le nombre de jours de pelle alloué à chaque commune tous les ans (au prorata du montant de participation de chaque commune par rapport au montant total de participation toutes communes confondues). Il explique que suite aux intempéries, des communes du SIVOM ont consommé un grand nombre de jours de pelle en 2021. Ces communes se trouvent désormais en déficit sévère et une solution doit être trouvée pour régulariser la situation, par exemple sous la forme d'une charte. Il pourrait être envisagé que les communes mettent dans un pot commun, des jours de pelle non utilisés dans un esprit de solidarité. Toutefois, ces jours devraient alors être utilisés dans un cadre bien précis restant à définir, en lien direct avec la notion d'urgence et d'intempéries.

René CARPENTIER remercie le SIVOM pour le travail accompli à la suite des intempéries et précise qu'il est indispensable de prévenir les glissements de terrain et de trouver des aides afin de mettre en place des mesures préventives. Céline ADAM poursuit en expliquant qu'une démarche avait été initiée avec l'aide d'Arbres et Paysages et de la Fédération de Chasse, mais que la méthode de travail proposée par ces deux interlocuteurs reste à préciser. En effet, au vu des nombreux secteurs concernés sur notre territoire, seule une opération pilote sur une commune sensible prioritaire pourrait voir le jour à court terme. Un échange aura lieu prochainement avec Arbres et Paysages et la Fédération de Chasse pour tenter d'avancer sur cette problématique. M. MANABERA, vivement intéressé par cette démarche, rappelle l'importance du maintien des bandes enherbées en bordure de champ. David SOUBIRAN

complète en expliquant qu'il existe plusieurs niveaux d'actions : bandes enherbées, plantations, merlons, bandes enherbées à mi-hauteur dans le champ, barrière physique (murs, merlons). Céline ADAM rappelle également que les pratiques culturales visant à créer des lignes de labour perpendiculaires à la pente permettraient déjà d'améliorer grandement la situation.

David SOUBIRAN souhaite que des compromis soient trouvés avec le monde agricole, notamment dans le cadre du balayage des voies communales. En effet, certaines voiries font régulièrement l'objet de projections de boues occasionnées lorsque les tracteurs sortent des champs. Ces dépôts, s'ils ne sont pas rapidement évacués, deviennent des galettes de boues qui finissent par lever le bitume et dégrader nos voiries. David SOUBIRAN rappelle la possibilité pour les Maires d'exercer leur pouvoir de Police au titre de la sécurité.

Il est demandé au SIVOM de préparer une fiche technique illustrée afin d'aider les communes à communiquer sur ce sujet auprès des agriculteurs.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée.

**Le Président, David SOUBIRAN**

